

SURVEILLANT DÉSIGNÉ

Un adulte désigné. Une surveillance continue.

Un dispositif Junior Lifeguard de prévention des noyades



LANCEMENT PUBLIC

Grand Pavois La Rochelle | 22 - 27 septembre 2026

Port des Minimes - La Rochelle

Dispositif intégralement financé par

Une conviction commune, un dispositif rendu possible

Junior Lifeguard conçoit le dispositif ; PSF Solution en finance intégralement le déploiement. Ce dossier est aussi l'occasion d'un mot conjoint.

JUNIOR LIFEGUARD

« Chaque été, des enfants se noient à quelques mètres d'un adulte qui pensait que quelqu'un d'autre surveillait. SURVEILLANT DÉSIGNÉ ne remplace ni un maître-nageur ni la vigilance des familles : il donne à cette vigilance un nom, un visage, un objet qui se transmet de main en main. »

Gaylord LE DRET RABILLER
Président de Junior Lifeguard

PSF SOLUTION

« PSF Solution a choisi de financer intégralement ce dispositif parce qu'il répond à un besoin très concret des familles, sans discours superflu. Notre rôle est de rendre cette prévention accessible au plus grand nombre, du Grand Pavois aux piscines privées. »

Patricia SIEVERS
PSF Solution

Deux organisations, une même ligne : transformer un réflexe de prévention en objet simple, que chacun peut porter et transmettre.

Gaylord LE DRET RABILLER, Président de Junior Lifeguard — Patricia SIEVERS, PSF Solution

01 / LE POINT DE DÉPART

Qui surveille vraiment ?

Autour de l'eau, la présence de plusieurs adultes peut créer une fausse impression de sécurité.

« Je pensais que tu surveillais. »

Le dispositif répond à une situation simple : lorsque la responsabilité n'est attribuée à personne, chacun peut penser qu'un autre regarde.

Piscine privée

Repas de famille, location, chez les grands-parents...

Bateau au mouillage

Des baigneurs dans l'eau, d'autres remontent à bord.

Zone non surveillée

Plage, lac ou baignade hors horaires de surveillance.

SURVEILLANT DÉSIGNÉ

À chaque temps de baignade, un adulte est clairement identifié comme responsable de la surveillance des enfants. Pas de surveillance supposée. Une surveillance explicitement attribuée.

La noyade reste un enjeu majeur de prévention

Les baignades du quotidien – notamment en piscine privée – doivent rester au cœur des messages de prévention.

1 418

noyades recensées en France (1er juin – 30 sept. 2025)

409

noyades suivies de décès sur la même période

27 %

des noyades concernaient les moins de 6 ans

+14 %

de noyades vs été 2024 (+16 % de décès)

Chez les mineurs, en dehors des cours d'eau et plans d'eau, les décès par noyade ont davantage eu lieu en piscine privée.

La prévention doit donc accompagner les familles aussi lorsque aucun professionnel n'est chargé de surveiller.

ZOOM PISCINE PRIVÉE – ÉTÉ 2025

53 noyades suivies de décès sont survenues en piscine privée familiale en 2025, soit **13 % de l'ensemble des noyades mortelles** de l'été – dont **12 chez des mineurs**. Un chiffre stable par rapport à 2024 (53 décès également), alors que le total des noyades mortelles a augmenté (353 → 409).

La question centrale n'est pas seulement « y a-t-il des adultes ? » mais « qui est responsable de regarder l'eau maintenant ? »

Sources : Santé publique France, « Noyades en France. Bilan de surveillance de l'été 2025 », publié le 5 mai 2026 (tableau 4, noyades suivies de décès par lieu et par âge).

Quand tout le monde surveille... personne n'est clairement désigné

Le dispositif cherche à supprimer l'ambiguïté avant qu'elle ne s'installe.

AVANT

Plusieurs adultes présents

« Je garde un œil... » « Il y a du monde... » « Quelqu'un regarde forcément... »

APRÈS

Un adulte explicitement désigné

Il porte le dispositif. Il connaît sa mission. Les autres savent qui surveille.

LE DISPOSITIF TRANSFORME

« quelqu'un surveille » → « **JE SURVEILLE** »

Une désignation visible crée un repère collectif et rend le passage de relais concret.

Une démarche née au Québec, source d'inspiration pour l'adaptation française

Junior Lifeguard souhaite reconnaître explicitement l'origine québécoise du principe de surveillant désigné.

- 2022** Lancement de la campagne « Surveillant désigné » par la Société de sauvetage et Club Piscine, avec bracelet-sifflet et carte.
- 2024** La Société de sauvetage documente la poursuite de la campagne « bracelet surveillant désigné ».
- 2026** Club Piscine renouvelle officiellement son partenariat et la campagne au Québec.

POSITIONNEMENT FRANÇAIS

S'inspirer du principe, l'adapter aux usages français et toujours créditer l'initiative québécoise.

Dispositif québécois de référence : Société de sauvetage x Club Piscine. Autorisation / validation de l'adaptation : démarche engagée.

Sources : Société de sauvetage – Rapports annuels 2022 et 2024 ; Club Piscine, campagne « Surveillant désigné », juillet 2026.

Trois gestes. Une responsabilité claire.

Le dispositif doit être compris en quelques secondes, avant même le début de la baignade.

1

DÉSIGNER

Un adulte accepte explicitement la mission de surveillance.

2

SURVEILLER

Il reste disponible, attentif et garde les enfants dans son champ de vision.

3

TRANSMETTRE

S'il s'absente, il passe physiquement le dispositif à un autre adulte.

CELUI QUI PORTE LE DISPOSITIF SURVEILLE.

Le bracelet identifie. La carte explique. Le passage de relais maintient la continuité.

Un objet simple, pensé comme un outil de prévention complet

Chaque élément a une fonction précise ; l'anneau maintient le kit solidaire pendant l'usage et le passage de relais.

Bracelet spiralé

Visible, facile à porter et à transmettre.

Anneau

Réunit bracelet, carte et sifflet.

Sifflet

Sans logo ni marquage ; outil d'alerte.

Carte

Identifie la mission et rappelle les règles.

Le kit doit rester assemblé — la transmission de l'ensemble matérialise la transmission de la responsabilité. Principe de conception : sifflet volontairement sans logo.

07 / POURQUOI GARDER LA CARTE ?

La carte transforme le bracelet en véritable outil pédagogique

Elle évite que le dispositif soit réduit à un simple accessoire et maintient le sens de la mission visible.

IDENTIFIER — la mention « Surveillant désigné » est immédiatement visible.

RESPONSABILISER — le porteur comprend qu'il assume temporairement une mission.

RAPPELER — les règles restent disponibles pendant toute la baignade.

INFORMER — les autres adultes savent qui est chargé de regarder l'eau.

TRANSMETTRE — la remise du kit formalise le changement de surveillant.

08 / LES 6 RÈGLES

Un rappel court, lisible et directement actionnable

Le verso de la carte concentre les comportements attendus du surveillant désigné.

1

GARDER À VUE

Gardez les enfants en permanence dans votre champ de vision.

2

RESTER À PORTÉE

Avec un jeune enfant ou non-nageur, restez à portée de bras.

3

ÉVITER LES DISTRACTIONS

Téléphone, lecture ou discussion prolongée détournent l'attention.

4

NE PAS DÉLÉGUER AU MATÉRIEL

Brassards et bouées ne remplacent jamais un adulte.

5

PASSER LE RELAIS

Transmettez le kit à un autre adulte et obtenez son accord clair.

6

ALERTER EN URGENCE

Appelez les secours au 112. Intervenez sans vous mettre en danger.

Le cœur comportemental du dispositif

La surveillance ne s'arrête pas au moment où l'adulte souhaite partir : elle se transmet explicitement.

1 IDENTIFIER

Choisir un autre adulte disponible.

2 TRANSMETTRE

Lui remettre physiquement le kit complet.

3 FAIRE ACCEPTER

Obtenir un accord clair : « oui, je prends la surveillance ».

4 CONFIRMER

S'assurer qu'il sait qu'il est désormais le surveillant désigné.

« Je te passe la surveillance. » — Une phrase simple suffit à matérialiser le changement.

10 / OÙ L'UTILISER ?

Des baignades familiales où personne n'est professionnellement chargé de surveiller

Le dispositif est pensé pour des contextes très concrets du quotidien.

Piscines privées

Maison familiale, grands-parents, location saisonnière.

Plaisance

Baignade autour d'un bateau au mouillage.

Plages / milieux naturels

Zone ou horaires sans surveillance professionnelle.

Hébergements touristiques

Camping, village vacances, résidence avec piscine.

Quand une surveillance professionnelle existe, le dispositif ne s'y substitue jamais : il reste complémentaire.

11 / PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

Ce que le dispositif ne remplace pas

SURVEILLANT DÉSIGNÉ est une mesure complémentaire de prévention, pas une garantie contre la noyade.

La surveillance professionnelle — ses consignes restent prioritaires quand un poste de secours existe.

Les équipements réglementaires — barrières, alarmes, couvertures restent indispensables.

L'apprentissage de la natation — savoir évoluer dans l'eau reste un levier majeur de prévention.

Les équipements individuels adaptés — gilets et équipements adaptés selon la situation.

L'appel aux secours — en urgence, alerter rapidement reste essentiel.

Le bracelet ne protège pas l'enfant : il désigne l'adulte qui surveille.

POURQUOI CE PROGRAMME ?

Chaque été, les noyades restent un enjeu de santé publique en France : plus de 1 400 cas ont été recensés durant l'été 2025, dont plus d'un quart concernant des enfants de moins de 6 ans (Santé publique France, bilan de l'été 2025). Face à ce constat, un geste simple peut faire la différence : désigner clairement qui surveille.

SURVEILLANT DÉSIGNÉ s'inspire d'un dispositif né au Québec, porté par la Société de sauvetage et Club Piscine.

Nous adressons nos remerciements sincères à ces pionniers, qui nous permettent d'adapter leur initiative à notre contexte français. La prévention ne connaît pas de frontières — et c'est là une belle preuve.

PARTENAIRE FINANCEUR

PSF Solution

Le partenaire qui rend le déploiement possible.

PSF Solution finance intégralement le déploiement du dispositif SURVEILLANT DÉSIGNÉ.



Production

cartes et éléments imprimés

Équipement

bracelets, anneaux, sifflets

Diffusion

présentation au public

Déploiement

expérimentation, extension



Découvrir PSF Solution

Audit, conseil et formation en Charente-Maritime

www.psf-solution.com

« PSF Solution ne finance pas seulement un objet : elle contribue à rendre accessible un nouveau réflexe de prévention. »

Grand Pavois La Rochelle 2026

Le nautisme et la plaisance constituent un contexte naturel pour présenter un dispositif qui concerne aussi les baignades autour des bateaux.

22-27 SEPT. 2026

Port des Minimes – La Rochelle, salon nautique à flot

59 000

visiteurs accueillis en 2025

220

journalistes – chiffre clé du salon

SUR LE STAND JUNIOR LIFEGUARD

DÉCOUVRIR

Voir et manipuler le kit.

COMPRENDRE

Identifier le rôle du surveillant désigné.

TESTER

Simuler un passage de relais entre adultes.

ÉCHANGER

Parler des situations vécues en piscine, à la plage ou en bateau.

Sources : Grand Pavois La Rochelle – dates officielles 2026 ; bilan 2025 : 59 000 visiteurs ; chiffres clés du salon : 220 journalistes.

Déployer, observer, améliorer

Le Grand Pavois constitue un point de départ : la suite doit combiner diffusion ciblée et évaluation de l'appropriation.

DÉPLOIEMENT

Piscines & familles

Piscinistes, collectivités, locations, résidences.

Tourisme

Campings, villages vacances, offices de tourisme.

Plaisance

Ports, capitaineries, clubs nautiques, loueurs.

Prévention

Associations, acteurs de sécurité aquatique.

MESURER L'IMPACT

Diffusion

kits produits et distribués ; sites partenaires

Sensibilisation

familles rencontrées ; démonstrations réalisées

Appropriation

compréhension du principe ; intention d'utilisation

Reconduction

partenaires souhaitant poursuivre ou étendre l'action

Objectif : faire progressivement du « surveillant désigné » un réflexe de prévention lors des baignades familiales non surveillées.

Créer un réflexe : « Qui surveille ? » — Piloter le dispositif par les retours terrain.

EN 30 SECONDES

SURVEILLANT DÉSIGNÉ

Un dispositif Junior Lifeguard rendu possible grâce au financement de PSF Solution.

- QUOI ?** Un kit qui identifie clairement l'adulte chargé de surveiller les enfants.
- POURQUOI ?** Réduire l'ambiguïté quand plusieurs adultes sont présents autour de l'eau.
- COMMENT ?** Bracelet + anneau + sifflet + carte ; passage de relais explicite.
- OÙ ?** Piscines privées, bateaux au mouillage, plages et baignades non surveillées.
- LANCEMENT** Grand Pavois La Rochelle – 22 au 27 septembre 2026.

« Celui qui porte le dispositif surveille. Celui qui prend le relais reçoit aussi la responsabilité. »

JUNIOR LIFEGUARD

www.junior-lifeguard.com

Presse & partenariats : contact via le site



Accéder au site

SOURCES PRINCIPALES — Santé publique France, bilan des noyades été 2025 (05/05/2026) | Société de sauvetage, campagnes 2022-2026 | Club Piscine, campagne Surveillant désigné (juillet 2026) | Grand Pavois La Rochelle, informations officielles 2026 et bilan 2025.